



Caution pour un appartement

Par **flotille**, le **08/05/2009** à **08:08**

Bonjour,

mon mari et moi_même sommes conjointement cautions solidaires pour un appartement. J'envisage de divorcer, serai-je toujours redevable de cette caution qui a été basé sur un montant mensuel de 2500€ (2 salaires).

Si oui, je ne pourrai divorcer car avec 2 enfants et 1200 € nets mensuels, je n'y arriverai pas. J'aimerais une réponse afin de savoir si je peux partir ou non.

Merci